ÉVALUATION DU STANDARD CNIG POUR LES P.S.M.V.

- Paris 7 novembre 2019 -



1 – Le modèle

- Le modèle a été testé sur l'ensemble du contenu présent dans les 2 PSMV de Besançon et sur l'intégralité du Site Patrimonial Remarquable (270 ha, + de 16.000 entités).
- Globalement, nos données s'intègrent bien dans le modèle.
- Les prescriptions particulières de hauteur (table att. Prescription PSMV, codes 39-50 à 39-52) ne sont pas utilisées dans les PSMV actuels de Besançon; elles sont explicitées dans le règlement et n'ont donc pas été testées.
- Le champ libellé nous permet de préciser si besoin le sous type de la prescription.

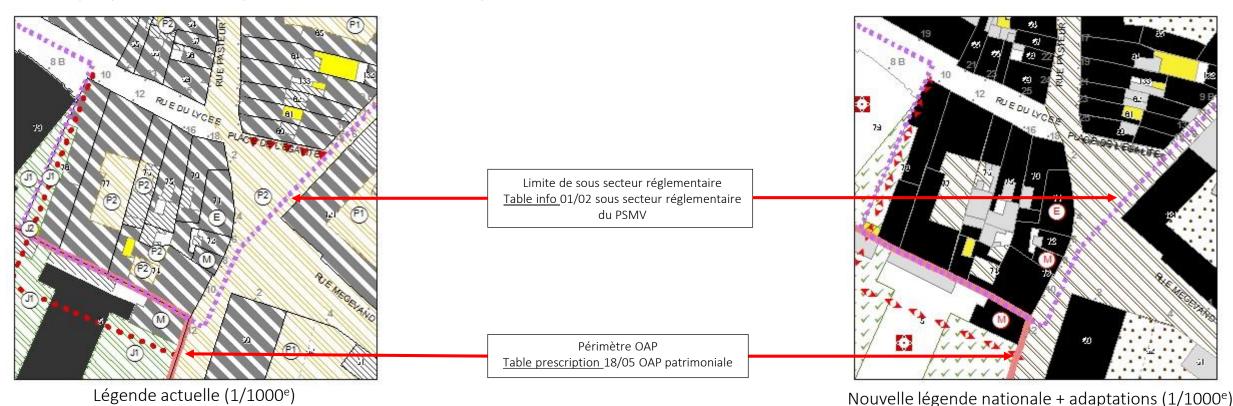
ex: 15 - TYPEPSC: règles d'implantation des constructions

51 - STYPEPSC: limite imposée d'implantation des constructions

Libellé: immeuble dont la construction est imposée à l'emplacement de l'immeuble à démolir

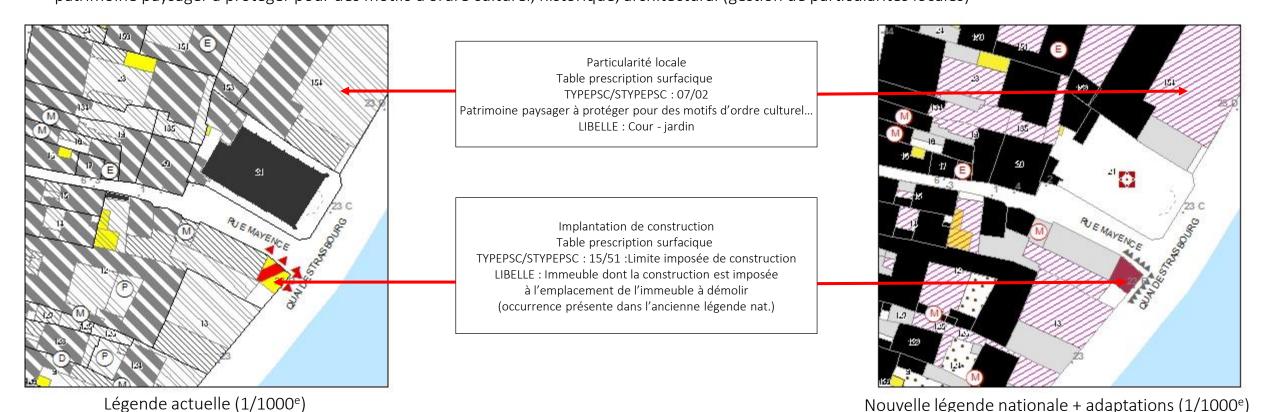
2 – La légende nationale

- Difficulté d'appréhension des nouvelles représentations issues de l'arrêté d'octobre 2018. ex : L'association d'un à-plat noir au type/sous type 07-50 « immeuble bâti dont les parties intérieures et extérieures sont protégées en totalité, à conserver, restaurer et mettre en valeur » a pour résultat de pocher les 2/3 du bâti du SPR en noir.
- Superposition d'un périmètre d'une OAP au périmètre des sous-secteurs du PSMV.





Certaines occurrences présentes dans le modèle sont absentes de la légende (elles existaient dans la précédente)
 ex : implantation / volumétrie,
 patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (gestion de particularités locales)



🖔 La légende nationale est-elle « fermée » ? Peut-on créer de nouveaux items complémentaires définis dans le standard ?

Peut-on adapter la légende nationale voire créer une sémiologie adaptée aux problématiques locales?

Si oui, le règlement graphique du PSMV restera-t-il conforme?



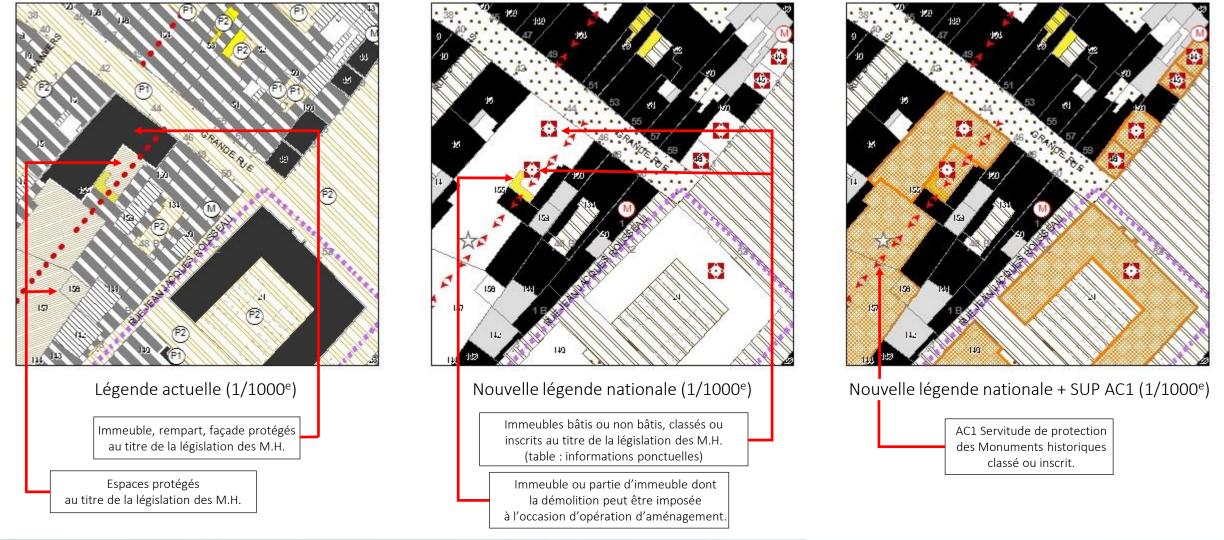
3 - Les Monuments historiques

- Le légende nationale gère le MH comme une information ponctuelle.
 ☼ Ce en quoi le modèle est conforme à la légende nationale.
- La représentation graphique d'un MH en ponctuel nous semble insuffisante au regard du PSMV qui donne le droit dans le SPR (Cf. Codes du Patrimoine et de l'Urbanisme). Il nous paraît important de visualiser l'emprise d'un MH, bâti ou non bâti.
 - Une information / prescription de type surfacique peut-elle être créée dans le modèle (cette légende surfacique appliquée aux MH existait dans l'ancienne légende) ?

<u>Propositions - ajout au modèle :</u>

- soit afficher l'emprise de la SUP AC1 avec la symbologie ;
- soit créer 2 nouvelles valeurs dans la table des prescriptions, champs TYPE/SOUS TYPE afin de décrire les MH bâtis et les MH non bâtis (≠ 07-01 patrimoine bâti à protéger pour des motifs [...] et 07-02 patrimoine paysager à protéger pour des motifs [...] puisqu'un MH est déjà protégé);
- soit utiliser le champ libellé pour préciser si MH bâti ou MH sur espace libre, si MH inscrit ou MH classé.





Prescriptions surfaciques							
OBJECTI Shape *	Description physique de la prescription	Etiquette	Type précisant l'objet de la prescription	Sous-type détaillant le type	Nom du fichier contenant le texte décrivant la prescription	Lien d'accès au fichier contenant le texte décrivant la prescription	Identifiant du PSMV *
11001 Polygone	immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre du PSMV à conserver et à r	estaurer <nub< td=""><td>Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, hist Immeul</td><td>ole bâti dont les parties intérieures et extérieures sont protégées en totalité, à c</td><td>onser <nul></nul></td><td>http://www2.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_98=REF&VALUE_98=PA00101607</td><td>25056_PSMV_20160107_B</td></nub<>	Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, hist Immeul	ole bâti dont les parties intérieures et extérieures sont protégées en totalité, à c	onser <nul></nul>	http://www2.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_98=REF&VALUE_98=PA00101607	25056_PSMV_20160107_B
11031 Polygone	espace protégé au titre de la législation des MH	<nub< td=""><td>Autre Autre</td><td></td><td>AC1_GrandeRue44_19940808_act.pdf</td><td>M:\ARCGIS\Urbanisme\PROJETS\Dom\PSMV_CNIG\25056_PSMV_20160107_B\Donnees_geographiques\AC1_GrandeRue44_19940808_act.pdf</td><td>25056_PSMV_20160107_B</td></nub<>	Autre Autre		AC1_GrandeRue44_19940808_act.pdf	M:\ARCGIS\Urbanisme\PROJETS\Dom\PSMV_CNIG\25056_PSMV_20160107_B\Donnees_geographiques\AC1_GrandeRue44_19940808_act.pdf	25056_PSMV_20160107_B
11032 Polygone	espace protégé au titre de la législation des MH	<nub< td=""><td>Autre Autre</td><td></td><td>AC1_Granges 2_20080328_act.pdf</td><td>M:\ARCGIS\Urbanisme\PROJETS\Dom\PSMV_CNIG\25056_PSMV_20160107_B\Donnees_geographiques\AC1_ACTE_SUP\AC1_Granges 2_20080328_r</td><td>act.pd 25056_PSMV_20160107_B</td></nub<>	Autre Autre		AC1_Granges 2_20080328_act.pdf	M:\ARCGIS\Urbanisme\PROJETS\Dom\PSMV_CNIG\25056_PSMV_20160107_B\Donnees_geographiques\AC1_ACTE_SUP\AC1_Granges 2_20080328_r	act.pd 25056_PSMV_20160107_B
14815 Polygone	immeuble, rempart, façade protégés au titre de la législation des MH	<nub< td=""><td>Autre Autre</td><td></td><td><nul></nul></td><td>http://www.2.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_98=REF&VALUE_98=PA00101510</td><td>25056_PSMV_20160107_B</td></nub<>	Autre Autre		<nul></nul>	http://www.2.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_98=REF&VALUE_98=PA00101510	25056_PSMV_20160107_B
14816 Polygone	immeuble, rempart, façade protégés au titre de la législation des MH	<nub< td=""><td>Autre Autre</td><td></td><td>AC1_GrandeRue44_19940808_act.pdf</td><td>M:\ARCGIS\Urbanisme\PROJETS\Dom\PSMV_CNIG\25056_PSMV_20160107_B\Donnees_geographiques\AC1_ACTE_SUP\AC1_GrandeRue44_1994080</td><td>08_ac 25056_PSMV_20160107_B</td></nub<>	Autre Autre		AC1_GrandeRue44_19940808_act.pdf	M:\ARCGIS\Urbanisme\PROJETS\Dom\PSMV_CNIG\25056_PSMV_20160107_B\Donnees_geographiques\AC1_ACTE_SUP\AC1_GrandeRue44_1994080	08_ac 25056_PSMV_20160107_B
14817 Polygone	immeuble, rempart, façade protégés au titre de la législation des MH	<nub< td=""><td>Autre Autre</td><td></td><td><nul></nul></td><td>http://www2.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_98=REF&VALUE_98=IA25000575</td><td>25056_PSMV_20160107_B</td></nub<>	Autre Autre		<nul></nul>	http://www2.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_98=REF&VALUE_98=IA25000575	25056_PSMV_20160107_B

ARRETÉ

Article 1er: Est Inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques l'Hôtel d'Emsquerke, sis 44, Grande Rue à Besançon (Doubs), en totalité, y compris les sols des passages et des cours avec les vestiges archéologiques qu'ils contiennent, situé sur les parcelles numéros 155, 157 et 158 d'une contenance respective de 11a65ca, 10a85ca et de 35ca, figurant au cadastre section AB et appartenant [...]

Conclusion

- Le modèle convient à la gestion des données relatives aux PSMV de Besançon, excepté pour la gestion des MH.
- La légende nationale pose problème dans son interprétation et sa lisibilité.

Propositions:

- 1) Enrichir la légende nationale,
- 2) Etendre la possibilité d'adapter à la marge la légende nationale en fonction des problématiques locales (prévue par l'arrêté) à d'autres thématiques.
- Nous souhaiterions avoir un retour d'expérience d'autres collectivités relatif à l'utilisation du modèle et à la publication des PSMV au format de la nouvelle légende nationale.

